

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 18
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
○ Pour : 22
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 20 janvier 2026

Date d'affichage :
Le 20 janvier 2026

DELIBERATION N° :
DC/2026-01-26/05

OBJET DE LA SEANCE :
Eau / Assainissement

Réorganisation du Syndicat
des eaux de Montregard et
mutualisation avec HPVc

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012605-DE
Reçu le 05/02/2026

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Marie-Laure JAMES)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusés : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.
M. MOUNIER Lucien donne pouvoir à Mme JAMES Marie-Laure.

M. JURY, Vice-Président, rappelle qu'au 1^{er} janvier 2025 plusieurs changements ont eu lieu concernant les compétences « eau potable » et « assainissement » :

- La prise de compétence « assainissement » et « eaux pluviales » par la Communauté de Communes pour la totalité de ses Communes membres.
- Le passage du Syndicat des Eaux de Montregard (SEM) à un syndicat de production et de distribution pour 6 Communes d'HPVc (toutes les Communes sauf St-Julien-Molhesabate et Riotord) + 2 Communes de la CC des Sucs (Lapte et Grazac).
- La création de la SPL des eaux entre Loire & Lignon pour :
 - L'exploitation de la compétence « eau potable » pour les Communes membres du SEM.
 - L'exploitation de deux STEP à boues activées d'HPVc (Dunières et Montfaucon).
 - L'exploitation du SPANC pour tout le territoire d'HPVc.

Il rappelle en outre qu'en 2025, année de transition, il avait été décidé de maintenir une direction unique pour trois structures : SE Montregard / SE Semène / SPL des eaux entre Loire & Lignon.

En 2026, cette organisation ne semble plus tenable pour plusieurs raisons :

- le SEM a évolué : son périmètre géographique et la prise de compétence distribution.
- le SEM et le SES sont « donneurs d'ordres » à la SPL : ils passent des marchés avec la SPL et doivent contrôler l'exploitation du service eau demandé à la SPL.
- la direction tri-structures est humainement compliquée.

La SPL, lors de son Conseil d'Administration du 7 octobre 2025, a approuvé le principe de supprimer la direction unique entre les trois structures susmentionnées.

Il a été demandé aux services administratifs du SEM et d'HPVc d'élaborer des scénarii pertinents pour le futur fonctionnement du SEM en prenant en compte la décision du CA de la SPL de ne plus mutualiser le poste de direction sur trois structures, et pour solutionner des besoins en personnel supplémentaires pour HPVc en matière d'assainissement.

Le travail a donc été réalisé en prenant en compte les éléments suivants :

- Direction ➔ 100% à la SPL (voire éventuellement au Syndicat des Eaux de la Semène)
- SES / SEM ➔ pas de volonté d'unir les gouvernances des deux structures
- Possibilités de mutualisation postes supports avec HPVc
- Poste HPVc assainissement sous tension :
 - o Charge de travail administrative importante.
 - o Travaux à lancer nombreux.
 - o Fonctionnement technique quotidien important (réactivité des services techniques communaux par délégation pas toujours idéale, mais en progression).

M. JURY indique qu'il a été présenté aux membres du Bureau des Maires 2 scénarii élaborés :

- Autonomie totale du SEM
- Mutualisation SEM-HPVc

Il indique que le SEM (lors de son Comité Syndical du 17 décembre 2025) a émis un 1^{er} avis favorable au scénario de mutualisation SEM-HPVc.

Il précise que le Bureau des Maires a aussi préféré le scénario n°2 (5 pour / 3 abstentions).

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur le scénario n°2 préféré par les deux collectivités :

RH HPVc - SEM

- o Portage du poste de direction : SEM, avec mise à disposition pour 30% à HPVc pour GEMAPI.
- o Portage du poste d'agent technique : SEM, avec mise à disposition pour 50% à HPVc pour l'assainissement.
- o Portage du poste compta : HPVc avec mise à disposition pour 20% au SEM (ce qui aurait pour conséquence la création d'un poste à 35h et la suppression d'un poste à 28h), voire mutualisation avec la SPL.
- o Lieu du siège du SEM : locaux HPVc.
- o Calendrier : lancement appel à candidatures : début février 2026 / choix candidatures : mars 2026 / prise de poste : juillet 2026

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012605-DE
Reçu le 05/02/2026

FINANCIERS

HPVc : impacts financiers HPVc à affiner en fonction des recrutements (coûts chargés pour HPVc) :

- Responsable GEMAPI pour 30% ➔ + 20 000 € (basé sur grade ingénieur fourchette haute)
- Technicien réseaux pour 50% ➔ + 18 000 € (basé sur technicien ppal 2eme classe = fourchette intermédiaire)
- Retour responsable cycle de l'eau à 100% HPVc ➔ + 16 000 €
- TOTAL HPVc : 54 000 €

SEM : impacts financiers SEM à affiner en fonction des recrutements (coûts chargés pour le SEM) :

- Directeur pour 70% ➔ + 46 000 € (basé sur grade ingénieur fourchette haute)
- Technicien réseaux pour 50% ➔ + 18 000 € (basé sur technicien ppal 2eme classe = fourchette intermédiaire)
- Compta pour 20% ➔ + 7 800 €
- RH 20% ➔ 10 080 €
- TOTAL SEM : 81 880 € pour 1.6 ETP (contre 53 577 € pour 0.8 ETP en 2025)

L'objectif serait qu'un scénario commun HPVc-SEM soit acté avant les élections afin de se mettre en œuvre au plus tôt.

M. JURY propose au Conseil Communautaire de débattre de ce sujet et de retenir un scénario.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de restructuration du SEM qui permettrait de mutualiser des moyens en personnel avec HPVc pour ses besoins au titre de l'assainissement,
- décide de retenir dans ce cadre le scénario n°2 présenté (mutualisation SEM-HPVc),
- charge le Président et le Vice-Président délégué de prendre toutes décisions utiles pour mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Marie-Laure JAMES
Secrétaire de séance,

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012605-DE
Reçu le 05/02/2026



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20260126-DC2026012605-DE
Reçu le 05/02/2026